

30 mars 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un Skate-Parkour Park aux Grottes».

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 24 août et 16 novembre 2020 ainsi que le 15 mars 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 24 août 2020

Audition de M^{me} Olivia Firmann, présidente de l'association Espace Freestyle Montbrillant, accompagnée de M. Caryl Cordt-Moller, freerunner

M^{me} Firmann explique que cette pétition fait suite à un projet qui a été élaboré à la suite d'un Forum social Grottes-Saint-Gervais qui s'est déroulé à l'automne 2019.

Lors de ce forum, un atelier jeunesse avec une trentaine de jeunes de ces quartiers a exprimé le besoin de disposer d'un espace qui leur permettrait de conjuguer rencontre et sport urbain.

La pétition fait écho à ce souhait qui a depuis été discuté et travaillé par les pétitionnaires à travers l'association Espace Freestyle Montbrillant (EFM).

Les pétitionnaires ont donc présenté leur projet, indiqué qu'ils ont également impliqué les jeunes des quartiers concernés dans la démarche et que l'objectif serait que cet espace devienne autogéré par ces mêmes jeunes impliqués dans le projet.

En résumé, ce projet serait composé d'un skate-park, d'un espace pour pratiquer le parkour ainsi que d'une petite buvette. L'espace visé par les pétitionnaires est actuellement en friche et sert principalement de parc à chien officieux. Etant donné qu'un parc à chien devrait voir le jour prochainement au parc des Crochettes, les pétitionnaires ont vu là l'occasion de concrétiser leur projet, raison pour laquelle ils ont déposé leur pétition.

Il convient également de souligner qu'un espace pour pratiquer le parkour serait une première en Suisse. Cette discipline fera prochainement son entrée aux Jeux olympiques, il est donc bienvenu d'emboîter le pas et de proposer un espace pour pratiquer ce sport en ville de Genève.

Les pétitionnaires ont ensuite répondu à plusieurs questions, notamment sur les coûts du projet qui seraient estimés actuellement entre 1 et 1,5 million de francs. Ils ont aussi indiqué que le projet conservera passablement d'espace vert et n'a pas vocation à donner naissance à un espace «bétonné».

Après le départ des pétitionnaires, les commissaires sont favorables à cette pétition et ont voté à l'unanimité l'audition de M^{me} Kitsos afin de connaître sa position sur le projet et de pouvoir décider de la suite à lui donner.

Séance du 16 novembre 2020

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Kitsos et à M^{me} Pédat, qu'il remercie de leur présence.

M^{me} Kitsos remercie la commission pour cette invitation. Elle rappelle qu'en juin 2017 déjà le plan directeur des installations sportives 2017-2030 faisait état d'un manque certain d'infrastructures de sport libre, ajoutant que celles existantes étaient essentiellement dévolues à des sports perçus comme masculins, et pas assez inclusives. Pour ce qui est de la question des skate-parks, elle précise que deux motions, la M-930 en 2010 et la M-1091 en 2013, demandaient déjà à ce que davantage soit fait en la matière dans l'espace public, expliquant que ce sujet est donc dans l'agenda politique depuis pas mal de temps. Elle évoque ensuite le Forum social Grottes-Saint-Gervais ayant eu lieu en septembre 2020, et rappelle que c'est à cette occasion que des jeunes, lors d'ateliers accompagnés par le Service de la jeunesse, avaient fait part de leur envie à voir naître un skate-park à Montrilliant. Elle indique que suite à ce forum, les jeunes en question ont monté l'association Freestyle Montrilliant pour soutenir ce projet. Elle note qu'au-delà du skate-park le projet de ces jeunes est de faire de l'espace choisi un lieu de rencontre participatif, intergénérationnel et interculturel, en le dotant notamment d'une buvette et en le végétalisant, pour qu'il puisse être utilisé par un public plus large qu'uniquement les adeptes du skate. Elle ajoute qu'une étude a ensuite été menée, et précise que des esquisses en trois dimensions ont même été dressées. Elle explique ensuite que ce projet se heurte néanmoins à trois obstacles principaux, et indique premièrement que si l'étude avait été votée et prévue dans le plan financier d'investissement (PFI)

2022, de nouveaux arbitrages font qu'elle a été reportée à 2024. Elle explique deuxièmement que c'est sur cette parcelle que M. Pagani avait prévu d'installer son projet de Cité-refuge, précisant que le Conseil administratif doit encore éclaircir ce qu'il adviendra de cela et de la fondation privée qui était chargée de mener ce projet à bien. Elle fait observer troisièmement que cette parcelle se situant à côté de la gare Cornavin, M^{me} Perler a fait part de son doute quant à la possibilité d'y construire quoi que ce soit. Elle déclare que ces trois points sont à éclaircir pour savoir s'il y a lieu d'aller de l'avant avec le projet des jeunes du quartier. Elle ajoute qu'en sus de ces trois éléments à éclaircir, demeure aussi le fait que cette parcelle avait été identifiée pour accueillir possiblement des pavillons destinés aux sans-abris, étant donné la fermeture de l'abri de Frank-Thomas prévue pour 2022. Elle explique que c'est ce qu'elle peut dire de l'état des choses à l'heure actuelle, et que le Conseil administratif doit encore clarifier sa position et établir ses priorités avant d'éventuellement aller de l'avant. Elle relève dans tous les cas que l'énergie des jeunes qui portent le projet de skate-park polyvalent est impressionnante et mérite d'être saluée. Elle donne ensuite la parole à M^{me} Pédat.

M^{me} Pédat indique qu'elle va exposer les différents éléments mis en place par le SEJ et Freestyle Montbrillant. Elle précise en premier lieu que les jeunes ont su se mobiliser très efficacement avec les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) et la maison de quartier des Grottes, ajoutant qu'ils ont su également identifier et suivre les étapes pertinentes dans le bon ordre. Elle note ainsi qu'ils ont en premier lieu organisé des ateliers participatifs afin de préciser ce qu'ils avaient envie de faire, avant de se présenter avec leur travail dans le forum social dont il a été question. Elle relève à ce titre que cela n'est pas évident pour des jeunes, et mérite par conséquent d'être salué. Elle rappelle qu'en janvier 2020 le Conseil administratif avait identifié la parcelle de Montbrillant comme possible pour mener le projet d'étude, et indique que c'est suite à cela que les jeunes avaient lancé leur travail avec Vertical AG et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Elle explique que des ateliers participatifs ont également été mis en place pour faire le lien entre ce qu'il était possible de faire concrètement et ce qui était rêvé par les jeunes, précisant que le Service de la jeunesse s'était permis de les rendre attentifs au fait qu'il convenait également de laisser la place aux filles au sein du projet prévu, et de travailler en lien avec le Cycle d'orientation (CO) de Montbrillant. Elle note que si du travail reste à faire sur ces points, ils ont en tout cas été posés. Elle ajoute qu'il convient de saluer la belle motivation de ces jeunes dans leur démarche, précisant qu'ils ont été très actifs dans le quartier pour faire vivre ce projet, en organisant des journées d'activités avec des éléments en bois qu'ils avaient fabriqués eux-mêmes pour sensibiliser à cette idée d'établir un skate-park dans le quartier. Elle relève cependant qu'il convient de clarifier certains points, comme l'a expliqué M^{me} Kitsos, précisant à ce titre qu'ils ont dit et redit aux jeunes que le projet, s'il devait voir le jour,

mettrait du temps à se concrétiser, et que si cette parcelle était possible, elle ne constituait pas encore un choix définitif pour y installer leur projet. Elle conclut enfin qu'à l'heure actuelle les jeunes qui portent le projet attendent une réaction de leur part quant à la faisabilité de leur idée.

Le président remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat, puis ouvre le tour des questions.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si tout est en suspens car plusieurs projets pourraient voir le jour sur cette parcelle, ou s'il existe des pistes pour établir le projet des jeunes sur une autre parcelle.

M^{me} Kitsos répond qu'une des difficultés en Ville est précisément de trouver des emplacements libres, d'autant que les besoins sont parfois nombreux, comme l'illustre le cas présent. Elle explique qu'aucune autre parcelle n'a pour l'heure été identifiée, mais précise qu'un travail en ce sens est en cours avec M^{me} Perler, et que cette question sera discutée prochainement au Conseil administratif.

Une commissaire remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications. Elle demande ensuite confirmation du fait que la parcelle sur laquelle le projet en question verrait éventuellement le jour pourrait ne pas être disponible du fait de l'agrandissement de la gare.

M^{me} Kitsos indique qu'elle n'a pas encore eu le temps de clarifier tous ces éléments, mais relève que le Conseil administratif ayant à l'époque validé l'étude, il doit être possible d'y construire. Elle relève que M^{me} Perler avait récemment indiqué qu'il n'était cependant pas possible d'y construire en dur, mais reconnaît qu'il convient de clarifier ces éléments pour pouvoir y répondre de manière sûre. Elle indique en ce sens à la commissaire qu'elle pourra lui répondre par écrit, et demande si cela lui convient.

Le président souhaite soulever la question de la place des femmes dans le parkour, indiquant que s'étant rendu à la journée d'initiation que les jeunes avaient organisée autour du projet, il avait pu se rendre compte que si les filles pratiquaient volontiers le skate à même hauteur que les garçons, ce n'était pas le cas du parkour d'où elles étaient absentes. Il souhaite en ce sens savoir si ce point a été abordé dans les échanges du Service de la jeunesse avec ces jeunes, constatant qu'à Lausanne des filles pratiquent également le parkour.

M^{me} Kitsos abonde dans ce sens, expliquant que la question des genres est ici fondamentale. Elle cite à ce titre une étude menée par Yves Raibaud de l'Université de Bordeaux, qui faisait état du fait que certains espaces urbains sont si normés et si genrés que certaines filles ou certains garçons ne se sentent pas d'y aller, même

s'ils en ont l'envie, de peur d'être moqués. Elle relève que des filles avaient par exemple fait état du fait qu'elles évitaient de se rendre au skate-park de Plainpalais, car il était identifié comme un lieu très masculin, et ce quand bien même beaucoup de filles pratiquent le skate. Elle indique que la question consiste ici à se demander comment il convient de travailler sur l'espace public pour que toutes et tous se sentent légitimés d'utiliser les infrastructures. Elle ajoute que cela ne se limite pas seulement aux rapports hommes-femmes dans l'espace urbain, mais qu'il faut également questionner l'hétéro-normativité de certains lieux. Elle conclut que ces questions se retrouvent évidemment aussi dans les espaces sportifs.

M^{me} Pédat ajoute que l'idée du projet des jeunes dans sa globalité est d'avoir une mixité dans les structures. Elle précise qu'il ressort des études de l'Université de Genève (UNIGE) liées à l'Agenda 21 que la mixité dans l'espace se construit en allouant différents usages à cet espace, donc en l'occurrence en créant aussi des endroits pour s'asseoir pour que les filles puissent également s'approprier les lieux. Elle indique qu'il doit en être de même pour le parkour, et qu'il faut faire en sorte que les niveaux de difficultés varient, pour que les filles puissent s'y initier tout d'abord sans que cela les intimide.

M^{me} Kitsos relève qu'il ne faut pas cantonner les filles en périphérie de l'espace en leur permettant uniquement de s'asseoir, précisant que l'étude du professeur Raibaud avait justement pu montrer que c'est en établissant les garçons au centre et les filles en périphérie d'un espace qu'on construit spatialement l'inégalité. Elle ajoute que si les filles ne peuvent que s'asseoir, il sera dit qu'elles aiment moins le sport, alors que c'est faux, et indique que cela risque également de leur faire intérioriser ce rôle secondaire en dehors de cet espace. Elle note que ces questions sont d'autant plus sensibles ici, constatant que les discriminations sont très présentes au CO, que cela soit sous forme de sexisme, de transphobie ou d'homophobie.

Un commissaire pose une question concernant les délais dans lesquels ce projet serait susceptible d'être réalisé. Il demande confirmation du fait qu'il est aujourd'hui en attente, et demande à quel horizon il pourrait être réalisé au cas où les pavillons censés remplacer l'abri de Frank-Thomas seraient placés sur la parcelle de Montbrillant. Il souhaite savoir en outre si une autre parcelle a été identifiée pour le skate-park si cela devait être le cas.

M^{me} Kitsos répond que le projet a été inscrit au PFI 2024. Elle répète ensuite que pour l'heure, aucun autre lieu n'a été identifié pour remplacer celui prévu. Elle dit vouloir disposer de chiffres globaux avant de décider, étant donné que des arbitrages seront à faire. Elle explique à ce titre son souhait de savoir par exemple combien de skate-parks existent déjà à Genève, et quel est le ratio filles-garçons dans leur usage. Elle déclare que s'il convient d'apprécier à sa juste valeur le beau travail accompli par ces jeunes notamment au sein du forum social précité, et d'y reconnaître l'usage positif d'un outil démocratique innovant, il

convient également de savoir comment il est possible de rendre leur projet plus inclusif pour qu’il puisse servir à tout le monde.

Un commissaire se demande si les délais à prévoir ne pourraient pas être de nature à décourager ces jeunes.

M^{me} Kitsos en convient, et déclare que c’est le point qui l’ennuie le plus, ce d’autant qu’il est rare de voir des jeunes s’engager autant dans un projet, et relevant qu’il serait dommage qu’ils ne soient plus jeunes au moment de l’achèvement éventuel des travaux. Elle relève cependant qu’il n’y a pas eu en l’occurrence volonté de reporter pour le plaisir de reporter, mais que des priorités ont dû être dégagées vu la jauge disponible pour les investissements à plus court terme, notamment pour les crèches.

Un commissaire remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications, et d’avoir complètement apporté au débat, notamment du point de vue des implications liées aux genres. Disant son souhait à ce que cette dimension soit également prise en compte ici, il estime qu’il est cependant nécessaire de tenir compte sérieusement des demandes formulées par les jeunes, notamment car cela a son importance quant à l’encouragement de la participation dans le système démocratique. Relevant ensuite qu’il n’est pas certain que l’endroit proposé convienne, il demande s’il serait tout de même bien de préciser que ce projet devrait trouver sa place en rive droite, ou si cela serait déjà trop précis.

M^{me} Kitsos répond que cela ferait sens, étant donné que la rive gauche dispose déjà d’un tel endroit.

M^{me} Pédat confirme qu’étant donné que ce sont les jeunes des Grottes qui ont lancé ce projet, il ferait en effet sens de le voir s’établir en rive droite, ce d’autant que s’il s’agit de jeunes, il n’est pas dit que leurs parents leur permettent de partir au bout de la ville pour faire du skate.

M^{me} Kitsos ajoute qu’établir ce projet près de la gare permettrait précisément de le rendre plus inclusif, en permettant par exemple aux familles qui attendent un train de pouvoir profiter de cet espace. Elle indique que c’est dans cette même logique d’inclusivité résiliente qu’il conviendrait d’adjoindre une buvette et d’autres formes de sports et de jeux à cet espace.

Un commissaire demande confirmation du fait que si cette pétition devait être envoyée maintenant au Conseil administratif assortie d’une ou de deux recommandations, le projet s’inscrirait dans une ligne dédiée aux installations sportives pour les jeunes, et irait dans le sens d’une politique que le Conseil administratif souhaite mener.

M^{me} Kitsos répond par l’affirmative, constatant qu’il manque d’espaces dédiés aux jeunes, mais répète cependant sa volonté de rendre ce projet plus large

et inclusif de manière à accompagner la jeunesse dans toute sa diversité et pas seulement les amateurs de skate.

Une commissaire indique qu'une brève recherche sur la Fondation Genève cité de refuge lui a permis de découvrir que la Cour des comptes avait été saisie à ce sujet, ajoutant qu'elle a rendu son rapport le 6 octobre dernier. Elle souhaite par conséquent savoir si ce projet constitue encore une alternative à celui défendu par les pétitionnaires.

M^{me} Kitsos répond qu'une bonne partie de la question réside là-dedans, expliquant que si ce sujet a été abordé une fois au Conseil administratif, les discussions n'avaient pas encore abouti. Déclarant n'avoir pas encore tous les éléments en main pour décider de cette question, et indiquant qu'il sera traité dans les prochaines semaines, elle précise que la position défendue par le Conseil administratif sera communiquée à la commission en temps voulu.

Le président remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications et leurs réponses.

Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner au traitement de cet objet.

Discussion et votes

Un commissaire du groupe des Verts dit tout d'abord l'intérêt qu'il a pris à cette audition, qui ne s'est pas cantonnée à la lecture de la pétition, mais a montré qu'elle couvrait des aspects beaucoup larges. S'il reconnaît que la commission pourrait approfondir ses connaissances en termes d'aménagement et d'urbanisme, il estime qu'étant donné l'engagement de ce collectif de jeunes, il faut agir rapidement, et ne pas procéder par conséquent à d'autres auditions. Il relève cependant qu'il conviendrait d'adjoindre quelques recommandations à cette pétition pour lui permettre de couvrir le champ plus large qu'a permis de révéler l'audition d'aujourd'hui. Il précise que cela aurait le double avantage de montrer aux jeunes qu'ils sont pris au sérieux tout en les incitant à penser à plus large.

Le président demande au commissaire Vert s'il a déjà une idée quant à ces recommandations.

Le commissaire du groupe des Verts répond par l'affirmative, et précise avoir deux recommandations à formuler. Il indique qu'il convient tout d'abord d'appeler le Conseil administratif à étudier d'autres emplacements possibles pour ce projet au cas où l'emplacement précisé dans la pétition ne pourrait être utilisé. Il explique qu'il convient secondement de recommander au Conseil administratif

d’être attentif à ce que les installations répondent aux besoins des usagers et des usagères notamment par la diversité des activités proposées.

Le président demande confirmation du fait que le renvoi est bien demandé.

Le commissaire du groupe des Verts le confirme, précisant que sa demande est assortie des recommandations précédentes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique ne pas avoir de recommandation particulière à formuler, si ce n’est d’aller de l’avant en renvoyant la pétition au Conseil administratif immédiatement, ajoutant qu’il faut se réjouir que des jeunes aillent aussi loin dans leurs réflexions sur leur quartier. Elle fait observer en outre que vu les problèmes de délinquances que connaît le quartier, ce projet est très positif. Elle déclare ensuite que ni le projet de M. Pagani ni le projet de pavillons pour les sans-abris n’étant certains, il y a là une belle opportunité pour donner une place plus importante aux jeunes du quartier. Elle relève à ce titre que la nature démontable des installations qu’ils proposent rendrait possible le déplacement rapide dans un autre endroit, si cela s’avérait nécessaire du fait de la réalisation de l’un ou l’autre des projets précités. Elle note enfin que leur démarche est d’autant plus à soutenir que M^{me} Pédat a indiqué que ces jeunes étaient allés très loin dans celle-ci.

Le président prend note de cette demande de renvoi au Conseil administratif pour un traitement rapide.

Une commissaire d’Ensemble à gauche abonde en ce sens, estimant qu’il convient d’aller de l’avant, et ce d’autant plus qu’il est dur d’attendre très longtemps pour des jeunes, et fait observer qu’il convient d’éviter de tomber dans un délai si long qu’ils auraient l’impression, comme l’a indiqué M^{me} Kitsos, de travailler pour leurs enfants. Elle indique qu’il serait par conséquent opportun de proposer rapidement une solution à cette belle démarche.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre indique également soutenir le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste abonde également dans ce sens. Elle dit ensuite tout l’intérêt qu’elle a pris à entendre les réflexions de M^{me} Kitsos quant à cet objet, relevant notamment son souhait d’être attentive à ce que le projet soit le plus inclusif possible.

Un commissaire du Parti libéral-radical se prononce aussi en faveur du renvoi au Conseil administratif. Il propose ensuite d’adjoindre à ce renvoi une recommandation, pour demander à ce que le Conseil administratif prenne contact avec les jeunes afin de leur expliquer que deux autres projets ont également été proposés pour habiter cette parcelle, et pour leur exposer la nature des

contraintes budgétaires et temporelles telles que présentées par la magistrate, en leur expliquant que rien ne pourra voir le jour avant 2024. Il estime que cette clarté est essentielle pour ne pas décourager ces jeunes.

Une commissaire du Parti socialiste se réjouit de la qualité de cette discussion. Elle indique ensuite être également favorable au renvoi au Conseil administratif, assorti des trois recommandations qu'elle estime être pertinentes. Elle dit en ce sens la nécessité d'être clair et d'aller vite, afin de respecter le fort engagement citoyen de ces jeunes. Elle relève en outre que rien n'étant encore joué quant à l'attribution de la parcelle, un renvoi immédiat est une bonne manière de mettre une certaine pression sur le Conseil administratif afin qu'il considère et prenne au sérieux le projet dont il est question dans son choix.

Le président propose donc de passer au vote des trois recommandations, puis de se prononcer ensuite sur le renvoi au Conseil administratif. Il commence donc par formuler la première proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif d'étudier d'autres lieux possibles sur la rive droite au cas où l'emplacement désigné dans la pétition s'avérerait être impossible.»

Il formule ensuite la deuxième proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de faire en sorte que les installations répondent aux besoins des usagères et usagers notamment par la diversité des activités proposées.»

Il formule enfin la troisième proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de recevoir les pétitionnaires pour les informer des délais attendus, en vertu notamment d'arbitrages budgétaires.»

Il propose ensuite aux commissaires de voter sur ces différentes propositions de recommandations.

Une commissaire du Parti socialiste indique que les reformulations successives et la visio rendent quelque peu difficile la compréhension des différentes recommandations, et demande s'il ne serait pas plus opportun d'en disposer sous forme écrite avant de voter.

Le président accède à cette requête, et demande au procès-verbaliste s'il serait possible de faire parvenir aux commissaires les trois propositions précitées.

Le procès-verbaliste répond par l'affirmative, précisant qu'elles apparaîtront clairement dans le procès-verbal de la séance.

Ndlr: suite à cette séance, la commission a reçu un courrier de M^{me} Monbaron en date du 25 février 2021 indiquant que:

Chère Madame,

En réponse à la demande des commissaires de la commission des pétitions, Madame Kitsos m'a chargée de vous faire parvenir la réponse suivante:

*«Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les commissaires,*

En date du 22 décembre 2020, le Conseil administratif a décidé de mettre un terme au projet porté par la fondation «Genève – Cité de refuge». Cela a ouvert la possibilité de proposer d'autres idées pour cette parcelle. Il y a notamment celle d'un skate-park ou encore d'un foyer pour personnes sans-abri. Toutefois, ces idées doivent encore être affinées et faire l'objet de discussions au Conseil administratif.

Nous poursuivons donc notre travail et reviendrons devant la commission, ou directement devant le Conseil municipal, une fois les projets finalisés et adoptés par le Conseil administratif.

Dans l'intervalle, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, mes salutations les meilleures.

Christina Kitsos»

En conséquence, la commission n'a finalement pas voté sur les trois recommandations.

Séance du 15 mars 2021

Suite à la lettre transmise à la commission concernant cet objet et indiquant qu'une réflexion est actuellement en cours au sein du Conseil administratif pour déterminer si l'endroit accueillera un lieu destiné aux sans-abris ou le skate-park demandé dans la pétition, le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal ou devant la commission pour présenter sa proposition.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner à la pétition P-422.

Un commissaire du Parti libéral-radical, constatant que la commission des pétitions dans son ensemble était favorable à la pétition, propose de la renvoyer sans plus attendre au Conseil administratif, pour contribuer à alimenter sa réflexion sur le sujet.

Le président soumet donc cette proposition au vote.

Vote

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote en faveur du renvoi au Conseil administratif de la pétition P-422 à l'unanimité des membres présents.

Annexe: pétition P-422

P- 422



REÇU le
13 MAI 2020

Genève, le 13 mai 2020

**Association Espace Freestyle
Montbrillant, c/o Olivia Firmann**
18 rue de la Servette
1201 Genève
T. 078.922.37.29
espacemontbrillant@gmail.com

Service du Conseil Municipal
M. Thomas ZOGG, Président de la
Commission des pétitions
44 rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Objet : Pétition EFM pour un Skate-Parkour Park aux Grottes

Chèr.e.s membre de la Commission des pétitions,

Veillez trouver en annexe notre pétition pour le projet du Skate-Parkour Park des Grottes de notre association avec ses 567 signatures.

Je joins aussi à la présente le Communiqué de presse qui a été adressé aux médias pour annoncer le dépôt de cette pétition.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Avec mes meilleures salutations.

Olivia Firmann
Présidente,
Association Espace Freestyle Montbrillant

Annexes Mentionnées



Aux médias

Communiqué de presse du 12 mai 2020

LES JEUNES DES GROTTES DEPOSENT UNE PETITION POUR LA CREATION D'UN ESPACE FREESTYLE RUE MONTBRILLANT

Le Skate et le Parkour sont des sports urbains en plein essor. Le skateboard sera présent aux prochains JO d'été. Or, à Genève il existe encore trop peu d'endroits pour pratiquer ces sports urbains. Le Skatepark de Plainpalais est le seul digne de ce nom, mais il est pris d'assaut et victime de son succès. Celui de la Praille est trop confiné, pollué et éloigné du centre-ville. Quant au Parkour, les « traceurs » qui le pratiquent évoluent dans la rue, avec le mobilier urbain à disposition, ou dans des salles de gymnastique.

Aux Grottes, l'**Association Espace Freestyle Montbrillant (EFM)** s'est créée en septembre 2019, suite au Forum social Grottes St-Gervais de mai 2019 organisé par le Département de la Cohésion sociale et de la Solidarité de la Ville de Genève. Au cours de ce Forum, une trentaine de jeunes ont demandé publiquement **la création d'un nouvel espace de vie de taille et dédié aux sports urbains, dans leur quartier**, devant le centre postal de Montbrillant.

Grâce à la subvention du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, EFM a pu financer un projet d'étude de faisabilité avec [l'entreprise Vertical](#), pour un espace freestyle aux Grottes incluant un skate & parkour park aux dernières normes (matériaux durables, bruit, etc).

EFM a exprimé sa demande à travers une pétition, qui sera déposée **mercredi 13 mai à 11h** avec ses 500 signatures récoltées, auprès du Service du Conseil municipal (44 rue de la Coulouvrenière).

A travers sa pétition, EFM demande aux autorités municipales que son projet d'Espace freestyle soit inscrit à l'agenda de la Commission des pétitions du Conseil municipal dans les plus brefs délais, pour deux raisons principales :

- Pour inclure cette pétition dans le cadre du réaménagement du quartier lié à l'extension de la gare souterraine, dont le crédit d'étude vient d'être récemment voté en Commission des travaux ;
- Pour permettre, à travers ce projet, de soulager le Skatepark de Plainpalais et de fournir aux skateurs et skateuses, traceurs et traceuses de la Rive droite, un « espace freestyle » digne de ce nom pour pratiquer leur passion dans leur quartier, tout en valorisant ces disciplines émergentes.

Pour EFM

Olivia Firmann, Présidente

T. 078.922.37.29

espacemontbrillant@gmail.com

FB: @EspaceFreestyle

Insta: @groupe_efm

[Lien vers la pétition en ligne](#)

PÉTITION POUR LE PROJET DU "SKATE-PARKOUR PARK" DES GROTTES

Pour faire suite au Forum social Grottes-St-Gervais du 21 mai 2019 et à la demande de la jeunesse du quartier, l'Association Espace Freestyle Montbrillant demande au Conseil municipal la construction d'un espace urbain polyvalent, végétalisé, qui pourrait accueillir toute l'année :

- les sports urbains : Skate, Parkour,
- des événements ponctuels,
- un lieu de vie.

Les objectifs sont :

- de créer un lieu de rencontre convivial, autogéré, interculturel et intergénérationnel, afin de renforcer le lien social
- cet espace serait idéalement situé entre le Cycle et la Poste de Montbrillant,
- un projet créé pour et par les habitant.e.s du quartier et de la ville, à leur mesure, sur le mode du chantier participatif.